

ÉLECTIONS A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE 2025

ÉTABLISSEMENT DES LISTES ÉLECTORALES

AVIS

Les listes électorales provisoires pour les élections à la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône sont à la disposition du public jusqu'au **15 octobre 2024**.

Toute personne ne figurant pas sur les listes électorales provisoires peut demander à la commission départementale à y figurer.

De même, tout électeur inscrit dans le département peut demander l'inscription d'une personne omise ou la radiation d'une personne qu'il estime indûment inscrite.

Ces réclamations doivent être transmises par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, avant le **16 octobre 2024** à :

Madame la Présidente
de la Commission d'Établissement des Listes Électorales
Préfecture des Bouches-du-Rhône
Bureau des Élections et de la Réglementation
Place Félix Baret
CS 80001
13282 MARSEILLE CEDEX 06